

**2016\_CT2\_250**

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la ZA des Logissons sur la commune de Venelles - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire**

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161123-2016\_CT2\_250-  
DE  
Date de télétransmission : 02/12/2016  
Date de réception préfecture : 02/12/2016

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement Économique et Emploi

#### Zones d'Activités

■ Séance du 23 novembre 2016

05\_1\_01

#### ■ Réhabilitation de la ZA des Logissons sur la commune de Venelles - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités de Venelles, la Communauté du Pays d'Aix a réalisé en 2012 des travaux sur le secteur Sud de l'ex-RN96 dit « ZA des Logissons ». Les études et le suivi des travaux ont été confiés à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Pays d'Aix Territoires » par délibération n°2010-B334 du Bureau Communautaire de la CPA du 22 juillet 2010.

Le programme portait sur l'avenue des Logissons (depuis la rue de la Touloubre jusqu'aux enseignes ALDI et VEICO) et prévoyait :

- des travaux de voirie avec : la réfection de la chaussée, la pose de bordures et de caniveaux, la création de cheminements piétons et de pistes cyclables unidirectionnelles, ainsi que l'aménagement de murets de soutènement en pierres sèches,
- des travaux sur réseaux : le recalibrage du réseau d'assainissement pluvial lié à la zone, la remise aux normes de l'éclairage public, les réservations pour l'installation du très haut débit,
- des aménagements paysagers.

La convention de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a fait l'objet de trois avenants qui ont porté l'enveloppe finale de l'opération à 1.425.000 € TTC (dont 46.201,20 € TTC pour la rémunération de la SPLA « Pays d'Aix Territoires »).

Aujourd'hui, les travaux sont achevés et les délais de garantie de parfait achèvement des aménagements réalisés sont expirés.

Le 28 septembre 2015, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » a fait parvenir le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 161.268,96 € TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°1049 du 13 mai 2016 et a été perçue le 19 mai 2016.

Le décompte général définitif de cette opération est établi comme suit :

Montant de l'enveloppe financière prévue à la convention :	1 425 000,00 € TTC
Montant de la rémunération versée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	46 211,94 € TTC
<b><u>Recettes :</u></b>	
Avances de la CPA :	1 425 000,00 € TTC
Produits financiers de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	19 645,76 € TTC
Rémunération de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	46 211,94 € TTC
<b>Total des recettes :</b>	<b>1 490 857,70 € TTC</b>
<b><u>Dépenses définitives :</u></b>	
Frais divers (publicité, reprographie, géomètre) :	5 412,14 € TTC
Etudes de maîtrise d'œuvre, CSPS :	74 096,43 € TTC
Travaux d'infrastructures :	1 203 868,23 € TTC
Titre de recettes en faveur de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :	161 268,96 € TTC
Rémunération de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	46 211,94 € TTC
<b>Total des dépenses définitives :</b>	<b>1 490 857,70 € TTC</b>
Solde disponible de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » :	0,00 € TTC
<b>Solde de l'opération :</b>	<b>0,00 € TTC</b>

Par ailleurs, la SPLA « Pays d'Aix Territoires », conformément aux dispositions de l'article 14 de la convention passée avec la Communauté du Pays d'Aix, a sollicité le quitus pour l'exécution complète de sa mission.

Il est donc proposé aujourd'hui de délivrer quitus à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La délibération n°2010-B031 du Bureau Communautaire de la CPA du 4 février 2010 validant le programme de travaux de l'opération ;
- La délibération n°2010-B334 du Bureau Communautaire de la CPA du 22 juillet 2010 autorisant la signature de la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;
- La délibération n°2012-B004 du Bureau Communautaire de la CPA du 27 janvier 2012 validant le programme modifié de travaux et autorisant la signature de l'avenant n°1 de la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;
- La délibération n°2012-B291 du Bureau Communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 validant la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle et autorisant la signature de l'avenant n°2 de la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;
- La délibération n°2013-B347 du Bureau Communautaire de la CPA du 18 juillet 2013 validant la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle et autorisant la signature de l'avenant n°3 de la convention avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ;
- La délibération n°2013-A109 du Conseil communautaire de la CPA du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme pour un montant de 1.500.000 € ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 8 novembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est adopté le bilan de clôture de la convention confiée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour la réhabilitation du secteur « ZA des Logissons » sur la Zone d'Activités de Venelles, sur la base du bilan financier présenté.

**Article 2 :**

Le quitus est donné à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » pour l'exécution de la convention visée dans l'exposé qui précède.

**Article 3 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la ZA des Logissons sur la commune de Venelles - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le

01 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161123-2016\_CT2\_250-  
DE  
Date de télétransmission : 02/12/2016  
Date de réception préfecture : 02/12/2016